



délibération :
D_2022_4_1

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 37

Votants : 46

Objet : Adaptation du tableau des effectifs des emplois permanents

L'an deux mille vingt deux, le mardi 05 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 28 Juin 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Madame MOREAU Patricia, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur FIEVET Jean-Pierre

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Monsieur HERMANS Emric a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel

Monsieur CAPMARTY André a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur JOLY Alain

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur HERMANS Emric, Madame BUOT Julie, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LESAGE Cédric, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DE RYCKE Régis

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul FENOT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération D_2021_5_7 en date du 26 mai 2021 portant adoption du dernier tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté de communes Bassée Montois,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juin 2022 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la Communauté de Communes, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures ;

Considérant la nécessité de créer un poste de rédacteur principal de 2e classe pour le recrutement d'un responsable Urbanisme, foncier, affaires économiques de la Communauté de communes ;

Considérant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude de rédacteur au 15 novembre 2021 suite à une promotion interne et considérant sa nomination au 1er février 2022 (l'agent passant d'adjoint administratif principal de 1e classe à rédacteur), il convient d'adapter le tableau des effectifs ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste de rédacteur principal de 2e classe,
- dit que ce poste sera sur un cycle 39 heures avec bénéfice de RTT conformément au règlement intérieur,
- d'approuver en conséquence le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes comme suit :

	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
CATEGORIE A	3	2	1
Attaché principal	2	1	1
Educateur de jeunes enfants	1	1	0
CATEGORIE B	6	3	3
Educateur territorial A.P.S. Principal 1ère Classe	2	1	1
Rédacteur principal de 2e classe	2	1	1
Rédacteur	2	1	1
CATEGORIE C	19	13	6
Adjoint technique territorial	1	1	0
Adjoint technique territorial TNC 16 h	1	1	0
Adjoint technique territorial TNC 17 h 30	1	1	0
Adjoint technique territorial principal 2e classe	1	1	0
Adjoint technique territorial principal 1e classe	1	0	1
Adjoint administratif territorial	5	4	1
Adjoint administratif territorial TNC 15 h	1	1	0
Adjoint administratif territorial principal 2e classe	1	1	0
Adjoint administratif territorial principal 2e classe TNC 28 h	1	1	0
Adjoint administratif territorial principal 1e classe	2	1	1
Adjoint d'animation	1	1	0
Adjoint d'animation TNC 32 h	2	0	2
Adjoint d'animation TNC 20 h	1	0	1
TOTAUX	28	18	10

- dit que la présente délibération abroge la délibération D_2021_5_7 en date du 26 mai 2021 ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2022 ;
- dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès la transmission de la présente au contrôle de légalité.

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

13/07/2022

ID : 077-200040251-20220705-D_2022_4_1-DE

Emis le 05/07/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 13/07/2022


Le président
Roger/DENORMANDIE
+ e ~ }